

PREFET DU MORBIHAN

Direction Départementale de la Protection des Populations Service Santé et Protection Animales

Date et Signature :

TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

Article R214-51 du Code Rural et de la pêche maritime Règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004

ENGAGEMENT DU TRANSPORTEUR

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :
NSIRET:
Adresse:
Téléphone :
Télécopie :
Je m'engage à :
 RESPECTER les exigences réglementaires relatives au transport des animaux en matière de protection et de santé animale.
 VEILLER à ce qu'à aucun moment, depuis le départ jusqu'à l'arrivée à destination, le lot d'animaux transportés n'entrent en contact avec des animaux d'état sanitaire différent d'eux, et à ce que les véhicules soient nettoyés et désinfectés, dès que possible après utilisation.
 GARANTIR, à tout moment, la qualification du personnel pour manipuler et transporter les animaux, ainsi que pour donner, en cas de nécessité, les premiers soins appropriés aux animaux transportés.
Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :